

MODIFICATION N°1

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Commune de CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE - Planche 1 sur 2

Echelle 1/5000

DOSSIER APPROUVE

Sources :

DREAL Pôles Plan Rhône
DDT 84 / SFRC/PCR
3 septembre 2025
© IGN - SCAN25 ® 201
© DGI - 2016

Direction
Départementale des
Territoires de Vaucluse

Légende

Zonage réglementaire

Zones inconstructibles

- ROUGE HACHURÉ : bande de sécurité - largeur 100m (cf. Règlement)
 ROUGE : aléa fort dans les zones urbanisées ou non
 ORANGE : aléa modéré dans les zones non urbanisées

Zones constructibles avec prescriptions

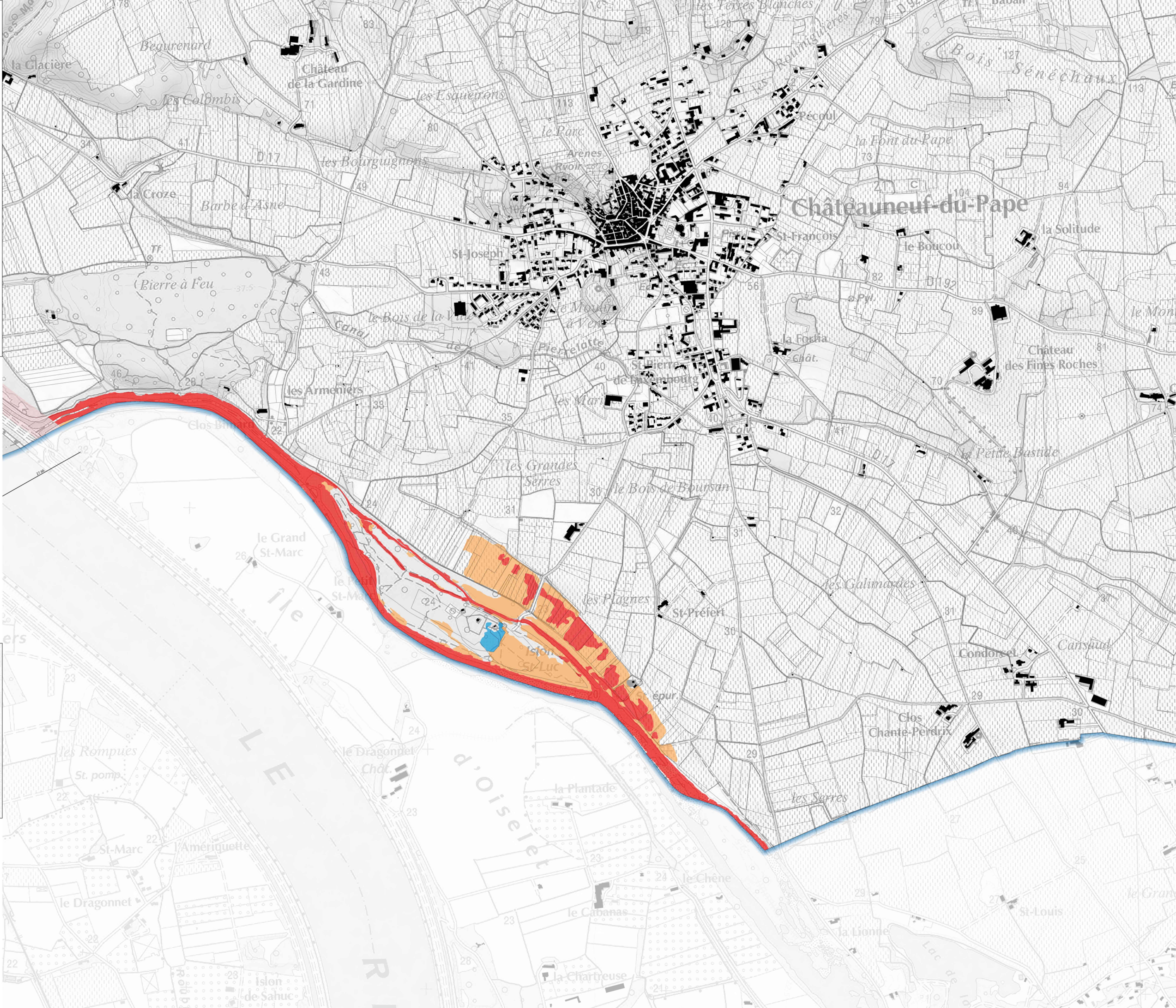
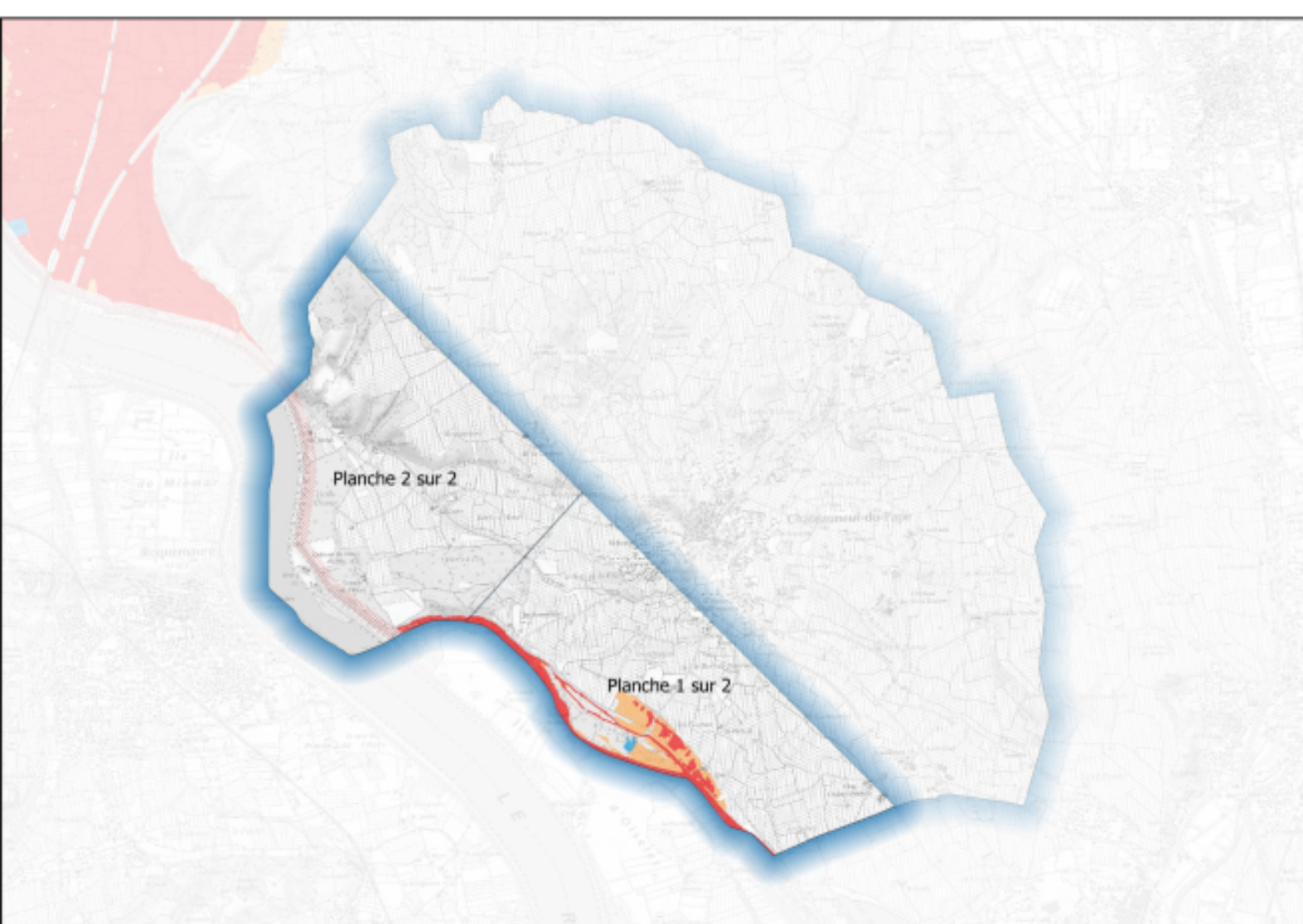
- BLEU FONCÉ : aléa fort dans les centres urbains
- BLEUE : aléa modéré dans les zones urbanisées

Détermination de la cote de référence*

- ☒ profils avec cote de référence (pour interpolation linéaire)
☐ cote casier : 23,20m NGF

**se reporter au Règlement (Titre 1 - Chapitre 3)*

Emprise de la zone cartographiée par rapport à la commune



Thierry SUQUET

**PLAN DE PREVENTION
DU RISQUE D'INONDATION
DU RHONE**

MODIFICATION N°1

CARTE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Commune de CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE - Planche 2 sur 2

Echelle 1/5000

DOSSIER APPROUVE

Sources :

DREAL Pôle Plan Rhône
DDT 84 / SFR/PCR

3 septembre 2025

© IGN - SCAN25 © 2016
© DGI - 2016

Direction
Départementale des
Territoires de Vaucluse

Légende

Zonage réglementaire

Zones inconstructibles

ROUGE HACHURÉ : bande de sécurité - largeur 100m (cf. Règlement)

ROUGE : aléa fort dans les zones urbanisées ou non

ORANGE : aléa modéré dans les zones non urbanisées

Zones constructibles avec prescriptions

BLEU FONCÉ : aléa fort dans les centres urbains

BLEUE : aléa modéré dans les zones urbanisées

Détermination de la cote de référence*

▲▲▲▲ profils avec cote de référence (pour interpolation linéaire)

□ cote casier : 23,20m NGF

***se reporter au Règlement (Titre 1 - Chapitre 3)**

Emprise de la zone cartographiée par rapport à la commune

